

## REGLES COMMERCIALES

Les participants à la CÉAP se sont engagés à élaborer un système complet et réaliste de sauvegardes fondé sur le principe de la Nation la plus favorisée (NPF) et couvrant la suppression progressive des mesures de la zone grise. Ce système doit être mis en application tant par les pays développés que par ceux en voie de développement.

Les participants à la CÉAP sont d'accord sur la nécessité de terminer les négociations en vue d'améliorer de façon équilibrée et réaliste les règles actuelles du GATT sur l'antidumping et sur les subventions et la perception de droits compensateurs en se basant sur la version préliminaire des textes des deux présidents des groupes de négociation des NCM.

- au sujet de l'antidumping, les négociations devraient porter notamment sur l'amélioration sensible des règles actuelles et de leur application. Les ministres ont indiqué qu'ils seraient prêts à élaborer de nouvelles règles, le cas échéant.
- au sujet des subventions et de la perception des droits compensateurs, il faudrait accélérer les négociations afin de couvrir les disciplines améliorées relatives d'une part aux effets de la distorsion commerciale sur les subventions, et d'autre part à l'amélioration opérationnelle des règles et des disciplines du GATT relativement aux droits compensateurs, y compris la procédure de règlement des conflits.

Ils ont convenu que les négociations des règles du GATT sur la balance des paiements demeurent un sujet difficile pour les participants au Cycle. Ils ont tous reconnu qu'il faut maintenir le droit d'introduire des restrictions à l'importation aux fins légitimes de difficultés de balance des paiements. Ils ont accepté de négocier des améliorations à l'entente de 1979 sur la balance des paiements.